



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Réforme du lycée et choix des spécialités pour les lycéens

Question écrite n° 20494

Texte de la question

M. Laurent Garcia attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la réforme du lycée et le choix des spécialités pour les lycéens. À la suite de la réforme, les lycéens auront le choix entre douze spécialités. Or la plupart des établissements prévoit de n'en proposer que sept et certains même seulement cinq. Si le lycée de secteur de l'élève n'offre pas les spécialités souhaitées par ce dernier, il aura la possibilité de les suivre dans un autre lycée dans la mesure où celui-ci a signé une convention avec le sien ou bien de changer d'établissement. Par exemple, dans l'académie Nancy-Metz, aucune convention n'est proposée entre les lycées pour des problèmes d'organisation (temps de trajet, gestion des emplois du temps). Dès lors se pose la question des disparités quant au choix des spécialités entre les différentes académies et entre les zones rurales et urbaines. Des élèves originaires de certains milieux ruraux où l'offre de spécialités est moindre devront alors se déplacer dans des établissements de zone urbaine pour suivre les spécialités qu'ils désirent. Ces déplacements, voire le changement de résidence pour les élèves les plus éloignés, peuvent entraîner des frais supplémentaires pour les familles. En outre, cela devrait signifier que les lycées devront garder un nombre de places d'affectation pour les lycéens qui veulent changer d'établissement ou suivre certaines spécialités conventionnées, ce qui n'est apparemment pas prévu. En effet, un élève souhaitant changer d'établissement par manque de choix dans son propre établissement n'est pas prioritaire et ne sera admis que s'il reste des places dans l'établissement cible, ce qui pose le problème de la sélection des élèves. Aussi, il lui demande comment le Gouvernement envisage de donner satisfaction à chaque lycéen quant au libre choix auquel il a le droit et comment il envisage de prendre en charge ces flux d'élèves, tant d'un point de vue financier que des transports et des affectations, qui souhaitent changer de lycée pour suivre les spécialités qu'ils souhaitent.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Garcia](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20494

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 juin 2019](#), page 5463

Question retirée le : 8 février 2022 (Fin de mandat)